

Atelier mécanique : le maire ultra-confiant

L'opposition a évidemment évoqué le dernier épisode en date concernant le projet de complexe cinématographique et commercial (notre édition de mardi). Jean-Pierre Colin (UDI), qui ne mâche pas ses mots, a parlé d'une « nouvelle avarie » dont il faudrait « tirer les conséquences » : « Il est fort dommage que les initiatives privées n'aboutissent jamais. Cela pénalise votre ville, son développement et ses habitants. Il faudrait peut-être songer à vous entourer différemment (...) La sécurité juridique de vos actes est largement mise en défaut M. le maire ».

« Le calendrier sera respecté »

Pour rappel, le tribunal administratif de Toulon vient d'annuler la délibération municipale officialisant la procédure qui désignait les entreprises retenues, pour mener ce gigantesque chantier. Ce, alors même que la commercialisation est lancée, et les travaux programmés, pour une livraison prévue fin 2019. Ces « vices de



« Il faudrait peut-être songer à vous entourer différemment (...) La sécurité juridique de vos actes est largement mise en défaut M. le maire » a déclaré Jean-Pierre Colin (UDI).

procédure », établis lors de ce deuxième jugement (le premier ayant confirmé le bon déroulement de la procédure municipale), donnent raison à un candidat évincé il y



« Je le dis, comme ça au moins tout le monde est au courant : il manquerait soi-disant une pièce au dossier... Sauf qu'elle y était dans le premier jugement », a affirmé Marc Vuillemot.

a quatre ans.

Un rebondissement visiblement inquiétant. Mais sur le papier seulement. Car Marc Vuillemot est plus que confiant. « Je

n'aurai qu'une chose à dire : le calendrier sera respecté. J'en suis sûr et certain. Sûr et certain », a-t-il redit. N'y tenant plus, il a explicité les raisons d'y croire autant. Une erreur matérielle somme toute : « Je le dis, comme ça au moins tout le monde est au courant : il manquerait soi-disant une pièce au dossier... Sauf qu'elle y était dans le premier jugement. » Une pièce maîtresse qui aurait simplement échappé au président du tribunal, lui faisant rendre ce terrible jugement. « Je ne me fais aucun souci, ni même les opérateurs. Je vous donne rendez-vous pour l'ouverture ». D'ici là, la Ville doit tout de même faire appel. Le directeur général des services, en réaction à la « leçon de morale » de M. Colin et à son inquiétude de voir le projet « remis aux calendes grecques », a clos le débat : « L'appel n'est pas suspensif. Le programme se poursuit normalement et nous avons des arguments juridiques suffisamment établis pour croire que la cour d'appel va nous suivre. Voilà. »